



Luxembourg, le 27/11/2019

## LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) No 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu l'autorisation simplifiée EU-0006622-0021 du 02/11/2014 dans l'Etat membre de référence Lettonie, portant autorisation de la mise sur le marché du produit biocide dénommé «SALVESAFE A47M» ;

Conformément au rapport d'évaluation et au résumé des caractéristiques du produit biocide y relatifs ;

Vu la procédure de notification en vertu de l'article 27 concernant le produit biocide dénommé «SALVESAFE A47M», présentée le 06/11/2019 par Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France sous le No de procédure BC-DK055058-41, et le titulaire de notification Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France;

### Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** – La notification du produit biocide «**SALVESAFE A47M**» est acceptée conformément au dossier produit à l'appui de la demande de notification en vertu de l'article 27. Ce dossier fait partie intégrante de la présente notification.

La notification porte le N° **227/19/L-000** (R4BP asset LU-0021752-0000) et couvre la mise sur le marché sous les noms commerciaux:

#### - **SALVESAFE A47M**

- Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces

**Art.2** – La période de validité de la notification N° **227/19/L-000** prend fin le **02/11/2024**.

**Art.3** – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé, qui fait partie intégrante de la présente notification.

La classification, l'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012<sup>1</sup>. **Les langues officielles éligibles sont les langues allemande ou française.** L'étiquetage, l'emballage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent en particulier porter les mentions figurant au le résumé des caractéristiques du produit annexé.

<sup>1</sup> Règlement (UE) No 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

**Art.4** – Le responsable de la mise à disposition sur le marché effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons<sup>2</sup> préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

**Information :** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012. Cette disposition est également applicable aux substances actives biocides inscrites à la catégorie 6 de l'annexe I du règlement (UE) 528/2012.

**Pour la Ministre de l'Environnement, du  
Climat et du Développement durable**



**Joëlle Welfring**

directrice-adjointe de l'Administration de  
l'environnement

Annexe(s) :

- 1) résumé des caractéristiques d'un produit biocide
- 2) instructions pour la déclaration auprès du centre Antipoisons

Un recours contre la présente décision peut être introduit par ministère d'avocat auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente.

SALVESAFE A47M , 227/19/L-000
-------------------------------

° 227/19/L-000, Case in 2019: BC-DK055058-41, SN-NOT Notification for placing on the market - simplified procedure.
---

<sup>2</sup> Selon l'article 73 du règlement (UE) n° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) n° 1272/2008<sup>2</sup> s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) n° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.



**Annexe à la notification N° 227/19/L-000**

**- VERSION DU 27/11/2019 -**

**RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ**

**Nom(s) : - SALVESAFE A47M**

**- Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces**

Type de produit(s) : 2, 4

N° de notification : 227/19/L-000

R4BP Asset number : LU-0021752-0000

1.	Informations administratives.....	3
1.1.	Noms commerciaux du produit.....	3
1.2.	Détenteur de la notification .....	3
1.3.	Fabricant(s) du produit.....	3
1.4.	Fabricant(s) de la substance active .....	3
2.	Composition et formulation du produit .....	4
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit.....	4
2.2.	Type de formulation .....	4
3.	Mentions de danger et conseils de prudence.....	4
4.	Utilisation(s) autorisée(s).....	4
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°1 .....	4
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1 .....	5
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :.....	5
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	5
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	5
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	5
4.2.	Descriptions de l'utilisation N°2 .....	5
4.2.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2 .....	6
4.2.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :.....	6
4.2.3.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement.....	7
4.2.4.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage .....	7
4.2.5.	Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	7
5.	Instructions d'utilisation générales.....	7
5.1.	Consignes d'utilisation.....	7
5.2.	Mesures de gestion des risques .....	7
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement .....	7
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..	7
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de	

stockage normales .....	7
6. Autres informations .....	8

## 1. Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

- SALVESAFE A47M  
- Starwax - Nettoyant désinfectant Multi-surfaces

### 1.2. Détenteur de la notification

Nom et adresse du détenteur	Salveco SAS, Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4, 88100 Saint-Dié-des-Vosges, France
Numéro de notification	227/19/L-000
R4BP Asset number	LU-0021752-0000
Date de la notification	27/11/2019
Date d'expiration la notification	02/11/2024

### 1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 88100 Saint-Dié-des-Vosges France
Adresse(s) du site de production	Salveco SAS Avenue Pierre Mendès-France, Z.A. Hellieule 4 88100 Saint-Dié-des-Vosges France

### 1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	lactic acid (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire 32 67390 Marckolsheim France
Adresse(s) du site de production	Jungbungzlauer SA Z.I. Portuaire 32 67390 Marckolsheim France
Substance active	lactic acid (CAS: 50-21-5)
Nom et adresse du fabricant	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 08160 Montmelo España
Adresse(s) du site de production	PURAC BIOQUIMICA Gran Vial 19-25 08160 Montmelo España

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EINECS	Teneur
Acide lactique	/	Substance active	50-21-5	200-018-0	0.42 % m/m

### 2.2. Type de formulation

Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	/
Conseils de prudence	
Note	

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produit	PT2-Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Désinfectant multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour des surfaces dures dans les secteurs domestique, institutionnel et industriel.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Bactéries Levures() Virus, uniquement contre le virus de la grippe A / H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Application manuelle: pulvérisation, étalement, application par mousse, traitement à l'aide d'une brosse, traitement par trempage, immersion  Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire.
Dose prescrite et fréquence d'application	Appliquer une fois. Renouveler si nécessaire.

Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Amateur et Professionnel</b>
Emballage et Conditionnements	<p><b>Description (non mentionnée sur l'étiquette):</b> Tous les emballages utilisés sont sécurisés, fermés, étanches, solides et durables. Les emballages ne peuvent être remplis qu'avec le produit prévu à cet effet.</p> <p>Sac en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-5L Bouteille en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-2L Boîte en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.1-1L Tambour en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 10-210L Conteneur (IBC) en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1000L Bidon en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1-80L Flacon pulvérisateur en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.15-1L Poche en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.05-5L</p>

#### 4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire.

#### 4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

/

#### 4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

#### 4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

#### 4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

## 4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: TP4 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produit	PT4-Désinfectants pour les surfaces en contact avec les
-----------------	---

	denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Désinfectant multi-surfaces prêt à l'emploi avec une efficacité bactéricide, levuricide et virucide uniquement contre Influenza virus A/H1N1, pour des surfaces dures dans les secteurs domestique, institutionnel et industriel.
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Bactéries Levures() Virus, uniquement contre le virus de la grippe A / H1N1
Domaine d'utilisation	Intérieur et extérieur
Méthode d'application	Application manuelle: pulvérisation, étalement, application par mousse, traitement à l'aide d'une brosse, traitement par trempage, immersion  Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer à l'eau claire les surfaces en contact direct avec les aliments.
Dose prescrite et fréquence d'application	Appliquer une fois. Renouveler si nécessaire.
Catégorie(s) d'utilisateurs	<b>Amateur et Professionnel</b>
Emballage et Conditionnements	<b>Description (non mentionnée sur l'étiquette):</b> Tous les emballages utilisés sont sécurisés, fermés, étanches, solides et durables. Les emballages ne peuvent être remplis qu'avec le produit prévu à cet effet.  Sac en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-5L Bouteille en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.01-2L Boîte en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.1-1L Tambour en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 10-210L Conteneur (IBC) en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1000L Bidon en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 1-80L Flacon pulvérisateur en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.15-1L Poche en plastique: HDPE, LDPE, PET, PE, PP - 0.05-5L

#### 4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

Appliquer directement le produit en gardant toute la surface humide pendant 5 minutes. Frotter ou brosser si nécessaire. Rincer à l'eau claire les surfaces en contact direct avec les aliments.

#### 4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

/



4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

## 5. Instructions d'utilisation générales

### 5.1. Consignes d'utilisation

/

### 5.2. Mesures de gestion des risques

Déclarations supplémentaires:

Pour le grand public: Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants.

Réservé aux utilisateurs professionnels: fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Aucun effet indésirable direct ou indirect n'est connu.

Instructions de premiers secours:

En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Éliminer l'emballage et son contenu conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Durée de conservation: Les produits peuvent être conservés à température ambiante jusqu'à 24 mois.

Stocké à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

## 6. Autres informations

/
---